Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau des concours et des examens professionnels** **Bureau du cabinet** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRS150434C**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2015-157** **24/02/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2015
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : recrutement sans concours d'adjoints techniques dans la branche d'activité « conduite de véhicule ».

Destinataires d'exécution
Administration centrale DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP Etablissements d'enseignement technique agricole Etablissements d'enseignement supérieur agricole Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail Pour information :CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Recrutement sans concours d'adjoints techniques pour pourvoir des postes de conducteur d'automobile au Cabinet.

Suivi par : Patrick CASTRO et Christine DUVAL
Mél : patrick.castro@agriculture.gouv.fr
christine.duval@agriculture.gouv.fr
Tél. : 01 49 55 44 85 et 01 49 55 53 99
Fax : 01 49 55 50 82
Bureau du Cabinet
Rémi LAFOREST
Mél : rh.cabinet@agriculture.gouv.fr
Tél : 01 49 55 41 03

Date limite de dépôt des dossiers : 19 mars 2015

Textes de référence : Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Décret n°2006-1761 modifié du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d’adjoints techniques des administrations de l’Etat ;

Arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d’adjoints techniques des administrations de l’Etat,

Un recrutement sans concours d'adjoints techniques est organisé pour pourvoir deux postes de conducteur d'automobile au Cabinet du ministre.

CONDITIONS D'ACCÈS

Ce recrutement est ouvert à tous publics.

Les candidats possédant la nationalité française doivent remplir les conditions suivantes :

- ✓ jouir de leurs droits civiques,
- ✓ ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire,
- ✓ se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- ✓ remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les candidats ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois. Toutefois, ils n'ont pas accès aux emplois dont les attributions soit ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, soit comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'Etat ou des autres collectivités publiques.

Ils peuvent avoir la qualité de fonctionnaires :

- ✓ s'ils jouissent de leurs droits civiques dans l'Etat dont ils sont ressortissants,
- ✓ s'ils n'ont pas subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- ✓ s'ils se trouvent en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants,
- ✓ s'ils remplissent les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Avant leur recrutement, les lauréats sont soumis à un examen médical et à un test psychotechnique destiné à vérifier leur coordination et leurs réflexes psychomoteurs. Pour être nommés, ils doivent fournir les justificatifs attestant qu'ils remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus. Ils sont nommés fonctionnaires et accomplissent un stage d'une durée d'un an. À l'issue du stage, si les services ont donné satisfaction, ils sont titularisés.

CALENDRIER

La date limite de demande de dossier papier et de dépôt des candidatures est fixée au 19 mars 2015. **(**le cachet de la Poste faisant foi).

La sélection des dossiers se fera le 31 mars 2015. Seuls seront convoqués à un entretien les candidats dont le dossier aura été retenu.

Les candidats retenus pour participer à l'entretien seront auditionnés à partir du 14 avril 2015. L'entretien pourra comporter une mise en situation pratique (conduite de véhicule).

La sélection définitive est opérée à l'issue des entretiens le 15 avril 2015.

Les résultats seront consultables sur le site du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : **http://www.concours.agriculture.gouv.fr**.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera adressé en **4 exemplaires** à l'attention de M. le chef du Bureau du Cabinet au :

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Bureau du Cabinet
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Le modèle du dossier de candidature est téléchargeable sur Internet à l'adresse suivante : http://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/. Il doit être complété par :

- ✓ Une lettre de candidature,
- ✓ Un curriculum vitæ détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.
- ✓ Une photocopie du permis de conduire en cours de validité.

Le candidat peut joindre tout justificatif qu'il estime utile.

En cas d'impossibilité d'utiliser Internet pour télécharger le modèle de dossier, le candidat adressera une demande au service indiqué ci-dessus pour obtenir un dossier papier.

Tout dossier parvenu au Bureau du Cabinet après le 19 mars 2015 avec un cachet de la Poste comportant une date postérieure ou ne comportant pas de date, ou parvenu incomplet après cette date entraînera le rejet de la candidature.

Les renseignements relatifs à ce recrutement peuvent être obtenus au 01 49 55 41 03 – rh.cabinet@agriculture.gouv.fr (référence : « recrutement conducteur »).

Le Chef du Service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT